

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220909

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
12 septembre 2022

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
12 septembre 2022

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37

M. BOSNYAK Yvan
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Jean-Luc CHABILLANT
M. GREMIILLON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à Aris GUIBERT
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Françoise HAUSSON
Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : SPANC
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021 (ANNEXES 2 ET 3)

La Direction Départementale des Territoires est chargée de mettre à jour la base de données départementale des services publics d'assainissement (collectifs et non collectifs).

Elle doit également établir chaque année une synthèse des données d'exploitation.

Pour récolter ces données, un site internet : www.services.eaufrance.fr a été mis en ligne.

Dans le cadre de sa compétence Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes vient de déclarer ses données pour 2021.

Cette saisie a permis de produire deux rapports sur le prix et la qualité du service (**annexe 2 pour l'ex Pays Calaisien et annexe 3 pour l'ex Val de Bray** (le Code Général des Collectivités Territoriales l'impose par son article L.2224-5).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les différents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

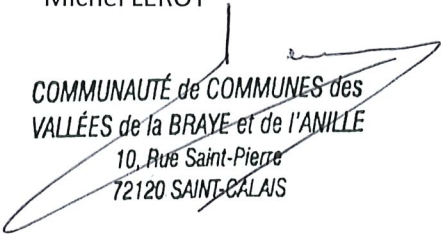
- **ADOpte** les deux rapports sur le prix et la qualité du service,
- **DECIDE** de les mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 septembre 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS